



Cadre de référence pour favoriser le dialogue et la résilience dans le cadre de controverses sanitaires environnementales

AUTEURS

Emmanuelle Bouchard-Bastien, M. Env.
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec

Geneviève Brisson, Ll. B. Ph. D.
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec et
Département sociétés, territoires et développement, Université du Québec à Rimouski

Steve Plante, Ph. D.
Département sociétés, territoires et développement, Université du Québec à Rimouski

DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE « REPRÉSENTATION DU RISQUE ET COPRODUCTION DE SAVOIRS EXPERTS ET PROFANES DANS LA RÉOLUTION DES CONTROVERSES LIÉES AUX RADIOFRÉQUENCES EN FRANCE ET AU QUÉBEC (RISQUE) », SOUS LA COORDINATION DE

Dorothée Marchand, Ph. D.
Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Université Paris Est

AVEC LA COLLABORATION DE

Mathieu Gauthier, Ph. D.
Denis Gauvin, M. Env.
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Dorothée Marchand, Ph. D.
CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), Université Paris Est

RÉVISEURS SCIENTIFIQUES – MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

Régine Boutrais, Ph. D. (sociologie)
Unité Risques et Société, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
Karine Weis, Ph. D. (psychologie environnementale)
Laboratoire CHROME, Université de Nîmes
Marie-Josée Fortin, Ph. D. (développement territorial)
Département sociétés, territoires et développement, Université du Québec à Rimouski
Christophe Perrey, Ph. D. (anthropologie)
Département santé environnement, Institut de veille sanitaire
Patrick Levallois, M.D., FRCPC
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Département médecine sociale et préventive, Université Laval

RÉVISION ET MISE EN PAGE

Véronique Paquet, agente administrative
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée grâce au soutien financier de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-76818-0 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2016)

Avant-propos

Ce document est réalisé dans le cadre du projet RISQUE (Représentation du risque et coproduction des savoirs experts et profanes dans la résolution des controverses liées aux radiofréquences en France et au Québec). Cette démarche de recherche vise à analyser les facteurs susceptibles d'expliquer les controverses associées à des dossiers comme celui des champs électromagnétiques (CEM) en provenance des antennes-relais de la téléphonie cellulaire et des compteurs électriques de nouvelle génération (CNG) en France et au Québec.

Financé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), le projet RISQUE s'est déroulé en plusieurs étapes, à la fois en France et au Québec. Les deux premiers volets sont basés sur des études empiriques portant, d'une part, sur les représentations sociales des champs électromagnétiques et, d'autre part, sur les dynamiques d'acteurs dans les dossiers locaux d'antennes-relais et des compteurs nouvelle génération (aussi dits « intelligents » ou « Linky »). Le troisième volet du projet scientifique consiste en une recension systématique des écrits, qui a permis de mettre au jour des approches de dialogue entre les parties prenantes lors de dossiers sanitaires environnementaux controversés, dont les CEM. L'analyse critique a cerné les éléments à éviter et ceux à privilégier.

Ce cadre de référence est le quatrième volet du projet de recherche, et porte sur les conditions nécessaires ou souhaitables afin de renforcer les capacités de résilience et pour développer une approche de dialogue entre les parties prenantes. Il s'agit de la dernière phase de RISQUE, qui se veut une application des résultats mis au jour dans les étapes précédentes du projet.

D'un point de vue appliqué, ce projet souhaite fournir des éléments utiles en matière de santé environnementale. Notre approche permettra notamment de suggérer des éléments de gestion visant à atténuer les effets sociaux associés aux controverses liées à des incertitudes quant à la santé environnementale. Elle vise également à soutenir la gestion du risque actuelle par des outils adaptés et efficaces et de favoriser le dialogue entre experts et profanes sur le sujet.

Table des matières

Liste des tableaux et figures.....	III
1 Introduction.....	1
2 La démarche méthodologique	2
3 La résilience	3
3.1 L'importance de la résilience communautaire lors de conflits sociaux.....	4
3.2 Les capacités associées à la résilience	5
3.3 Le renforcement des capacités de résilience	7
4 La concertation.....	9
4.1 Le rôle et les objectifs de la concertation	10
4.2 Les règles de l'art de la concertation.....	11
4.3 Les étapes de la mise en place de la concertation	13
4.4 Les obstacles possibles et les facteurs de réussite	17
5 Conclusion	18
Bibliographie.....	19

Liste des tableaux et figures

Tableau 1	Exemples d'outils utiles pour favoriser le dialogue.....	15
Tableau 2	Exemples d'activités de concertation et de leurs objectifs	17
Figure 1	Les dimensions de la résilience	6
Figure 2	En route vers la résilience	8
Figure 3	Formes de participation dans l'espace public	10

Messages clés

Financé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), ce document est le quatrième et dernier volet d'un projet de recherche intitulé « Représentation du risque et coproduction de savoirs experts et profanes dans la résolution des controverses liées aux radiofréquences en France et au Québec (RISQUE) ». Sous la forme d'un cadre de référence, ce document de transfert de connaissances porte sur le développement de l'approche de dialogue entre les parties prenantes dans les dossiers controversés, tels que les champs électromagnétiques (CEM). Il aborde dans un premier temps le sujet de la résilience communautaire dans un contexte de conflits sociaux et, dans un deuxième temps, l'approche participative qui semble la plus prometteuse dans les dossiers controversés, soit la concertation.

Les principaux messages clés du cadre de référence sont :

- Une communauté dite « résiliente » peut revenir à un état viable, en rétablissant les liens et les capacités de chacun et du groupe, devant des conflits sociaux ou des changements environnementaux.
- Six capacités, ou dimensions, constituent la résilience entendue comme un processus, soit la capacité d'absorption, de recouvrement, d'apprentissage, d'auto-organisation et d'innovation sociale, d'utilisation des innovations technologiques et des connaissances scientifiques et locales et, finalement, d'acceptation et d'anticipation des moyens pour s'adapter.
- Dans un contexte de conflits sociaux, l'accroissement de la résilience et des capacités communautaires repose sur une construction méthodologique et conceptuelle. La concertation, la gouvernance participative et l'accompagnement des communautés sont des moyens pour s'en rapprocher.
- La concertation vise comme résultat un bénéfice mutuel et, conséquemment, une plus grande prise en charge du projet, du plan ou de la politique par les citoyens et les différentes parties prenantes.

- Une volonté partagée, une ouverture envers les autres, et une confiance en la démarche sont les attitudes et comportements propres au climat de coopération requis pour la réussite de la démarche de concertation.
- La concertation demande le renforcement des mécanismes d'information et de consultation. Ces étapes, qui peuvent être associées à la transparence, sont indispensables afin d'assurer l'accès et la compréhension des enjeux et des choix à l'ensemble des parties prenantes.
- La mise en place de la concertation, comme toute autre approche participative, demande de la préparation et un questionnement à propos des modalités temporelles (quand?), relationnelles (qui?), spatiales (où?) et logistiques (comment?).
- En somme, le dialogue dans les dossiers controversés est souhaitable pour éviter que les conflits n'affectent les capacités d'une communauté ainsi que pour assurer un développement communautaire à l'image des différentes parties prenantes.

1 Introduction

Les thématiques de l'environnement suscitent souvent des controverses mettant en cause des enjeux variés, tels que la protection des écosystèmes, l'adaptation aux changements ou les risques pour la santé humaine. En soi, ces controverses ne sont pas sans effets sur les individus et les communautés. Il est démontré qu'elles provoquent une perte de liens sociaux et de capital social, des divisions sociales et familiales et une baisse de confiance envers les autorités.

Plusieurs sujets ont été controversés ces dernières années. Par exemple, depuis maintenant plus de trente ans, le dossier des champs électromagnétiques (CEM) occupe l'espace public en France et au Québec. Malgré le fait que les objets d'intérêt et de controverses peuvent varier selon ces milieux nationaux distincts, la France et le Québec présentent plusieurs similitudes au-delà des données scientifiques. Toujours en suivant l'exemple des CEM, les analyses recueillies dans le cadre d'études de cas mettent au jour la présence d'incertitudes, les limites de la science, différentes perceptions du risque, ainsi que le besoin de retrouver un lien social entre les parties prenantes du dossier afin d'adopter un mode de gestion favorisant la santé. Plus récemment, dans les deux pays, le déploiement de

réseaux de compteurs électriques de nouvelle génération (dits aussi « compteurs intelligents ») a suscité davantage de préoccupations quant aux risques potentiels sur la santé et du libre choix d'accepter ou non l'installation d'un tel équipement à la maison.

Ces points de convergence montrent l'intérêt d'élaborer un cadre de référence commun pour la France et le Québec pour les dossiers controversés présentant des incertitudes ou un manque de connaissances scientifiques, ainsi que des lacunes communicationnelles entre les différentes parties prenantes.

Le cadre de référence aborde dans un premier temps le sujet de la résilience communautaire dans un contexte de conflits sociaux et, dans un deuxième temps, présente l'approche participative qui semble la plus prometteuse dans les dossiers controversés, soit la concertation. S'intéresser à la résilience communautaire dans un contexte de conflits sociaux permet de comprendre comment une communauté peut planifier ses stratégies d'adaptation et de développement. Dans cette optique, le cadre présente les six dimensions de la résilience et les approches et outils à utiliser pour son application. Par la suite, le mécanisme de la concertation est présenté. Selon la recension des écrits réalisée au préalable, cette approche participative semble la plus adaptée aux dossiers controversés de type CEM, éoliennes, etc. Ainsi, le cadre présente le rôle et les objectifs de la concertation, les règles de l'art de sa réalisation et les principales directives de sa mise en place. En terminant, les obstacles à l'implantation de la démarche des sites à l'étude (France-Québec) sont mis en lumière.

Conséquences sociales des dossiers controversés

En soi, le risque n'est que probabilité statistique. Pourtant, socialement, il doit aussi être compris en le situant à l'intérieur d'un cadre global, où les données scientifiques entrent en compétition avec d'autres facteurs de nature sociale, culturelle, économique, administrative et politique. La complexité de cette appréhension d'une situation de risque et la diversité

des facteurs la modulant donnent souvent lieu à des débats sociaux, des tensions et des controverses.

Peu importe leur objet, les conflits ne sont pas exempts de conséquences. Leur présence entraîne des effets négatifs à court et à long terme. Ils peuvent polariser les acteurs et affecter les liens familiaux et amicaux. Ils nuisent au sentiment d'appartenance et aux valeurs communautaires. Les controverses peuvent aussi affecter le sens conféré aux institutions démocratiques, et entraîner des sentiments de perte d'autonomisation (prise en charge communautaire) et de gouvernance locale. Cependant, les actions d'opposition amènent aussi un renforcement des sous-groupes et un fort sentiment de solidarité entre les personnes de même opinion.

À une autre échelle, les controverses peuvent aussi avoir des effets sur l'état psychologique des citoyens, augmentant les craintes personnelles et le sentiment d'insécurité, la colère et l'anxiété. Rappelons que ces tensions sociales sont vécues à des degrés différents par toutes les personnes impliquées, quelle que soit leur allégeance; il s'agit donc d'un impact pour tous les membres d'une communauté.

2 La démarche méthodologique

L'approche descendante¹ (*top-down*) de gestion de risque est encore dominante. Or, celle-ci donne une place importante aux experts, mais exclut souvent les citoyens et les groupes d'intérêts du processus décisionnel, ce qui nourrit souvent les controverses et les polarisations sociales². Au contraire, une approche ascendante, c'est-à-dire qui fait une place importante à la participation de tous et au renforcement des capacités de résilience communautaire, semble propice à diminuer les controverses et à maintenir les liens sociaux. En ce sens, l'approche de concertation a fait ses preuves, et constitue l'objet de ce cadre.

En effet, le thème de ce cadre de référence est la concertation. Il a été déterminé dans le contexte du processus du projet RISQUE, à l'issue d'une recension des écrits selon une approche systématique. Celle-ci

¹ L'approche descendante consiste à démarrer un projet sur la base d'un concept, d'une théorie ou d'une idée globale, et de l'appliquer aux réalités du terrain. L'inconvénient de cette approche est de ne pas tenir compte des particularités territoriales et des parties prenantes.

² Ainsi, au Québec, une enquête récente menée pour l'ANSES montre que, dans la construction du conflit et sa dynamique, une grande responsabilité est attribuée aux autorités gouvernementales, que ce soit la Santé publique, certains ministères ou l'État en général.

implique la formulation de stratégies de recherche reproductibles et permettant de cibler des documents pertinents et de qualité. Lors de cette démarche, cinq types d'enjeux³ ont été sélectionnés, sur la base de la nature controversée de l'attribution de certains problèmes de santé à des causes physiques en l'absence de données scientifiques probantes.

Le contexte socio-économique et politique des sites à l'étude devait également présenter des similitudes. L'analyse critique des écrits mis au jour a démontré que la concertation est l'approche de dialogue la plus prometteuse pour établir ou maintenir des liens entre les personnes impliquées dans le dossier.

Afin d'introduire le mécanisme de la concertation, ce cadre de référence présente également le concept de la résilience communautaire. Plus précisément, ce thème introduit ce qu'est le renforcement des capacités dans un contexte de conflits sociaux. Cette approche permet d'instaurer un terrain propice à l'implantation de la concertation.

Quoiqu'inclus dans une étude scientifique, ce cadre ne constitue pas une démarche de recherche en soi et, à ce titre, il ne prétend pas fournir de résultats nouveaux ou innovants. Il constitue plutôt un outil tourné vers l'action, et faisant le point sur le sujet. Ainsi, l'ensemble du cadre de référence résume la littérature scientifique et sociotechnique en sciences sociales, dont les sources ont été ciblées à la suite d'une revue de littérature sur le sujet et de la consultation d'experts du domaine.

Puisqu'il s'agit d'un document de transfert de connaissances, l'ensemble des sources bibliographiques est indiqué à la fin du document. Par ailleurs, le cadre tient également compte des contextes particuliers de la France et du Québec en regard du dossier même des CEM. Pour ce faire, il se base sur les études de cas réalisées par les chercheurs du projet RISQUE afin de bien prendre en considération les éléments facilitant ou limitant la mise en œuvre des notions.

Ce cadre de référence entend lier deux volets importants associés au dialogue en situation de

conflits, soit l'instauration de capacités de résilience communautaire pour se relever ou faire face aux tensions sociales, et la mise en place de dispositifs de concertation pour ouvrir les échanges et le dialogue entre les différentes personnes ayant des intérêts directs ou indirects dans le débat (elles seront appelées ici les « parties prenantes »).

3 La résilience

Qu'est-ce que la résilience?

Bien heureux celui qui parviendra à définir simplement la résilience! La résilience est une notion polysémique; elle englobe une multitude de sens, d'usages et de représentations. Elle varie selon les disciplines et les secteurs d'utilisation. Elle est même appliquée à différents niveaux (individuel et organisationnel) et échelles.

La notion de résilience est utilisée dans l'étude d'une foule de contextes et de sujets. Elle varie selon les échelles, comme pour l'étude des communautés géographiques (localités) ou regroupant des personnes partageant des intérêts (communautés de pratique, parties prenantes). Elle est souvent utilisée dans la planification des actions et des risques (système social-écologique). Elle implique la capacité d'apprendre, de s'adapter et de vivre avec le changement. Ces éléments permettent de récupérer rapidement après un choc, d'apprendre et de se réorganiser.

La résilience peut être perçue différemment par les acteurs qui l'expérimentent. Les acteurs peuvent chercher activement un « état stable » et « en équilibre » après un événement. On appellera cet état la résilience réactive. La seconde forme, la résilience proactive, permet au système d'ajuster ses composantes en fonction d'une « stabilité ponctuelle et changeante ». L'équilibre n'y est pas stable, mais dynamique. Cette forme de résilience permet de mieux s'adapter aux changements, et sera privilégiée ici.

Tant pour la résilience réactive ou proactive, la prise en compte des facteurs de contingence et de ses composants endogène et exogène est essentielle, en plus d'être redevable à la nature des chocs externes.

³ Il s'agit de : 1) l'intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques, aussi appelée « hypersensibilité électromagnétique » (IEI-CEM); 2) les champs électromagnétiques d'extrêmement basse fréquence (*extremely low frequency electromagnetic fields*); 3) l'intolérance environnementale idiopathique (IEI) (*multiple chemical sensitivity*); 4) le syndrome éolien (*wind turbine syndrome*); 5) le syndrome du bâtiment malsain (*sick building syndrome*). Toutefois, aucun cas du syndrome du bâtiment malsain n'a été recensé dans le corpus à l'étude.

En déplaçant l'attention de la croissance et de l'efficacité vers la nécessité de rétablissement et de flexibilité, ces capacités permettent d'ouvrir les yeux à la nouveauté et à un monde nouveau d'opportunités. Nous sommes devant un phénomène qui génère de l'apprentissage, du sens, des connaissances, de l'expérience et de la mémoire collective.

+ La résilience **réactive** est semblable à la résilience écologique ou mécanique (physique) qui mesure la capacité d'un objet à retrouver son état initial après un choc ou une pression continue (maintenir la même structure et les manières de fonctionner).

La résilience **proactive** fait référence à l'apprentissage et à l'anticipation dans le temps ou l'avenir. En effet, une situation qui fait basculer un système dans un autre état pour une raison particulière pour laquelle aucune mesure n'a été prise risque fort de fragiliser le système en question si les acteurs du système n'ont pas appris le comment dépasser un seuil qui lui permettrait d'atteindre un autre état original viable.

L'origine de la résilience

C'est en métallurgie que la notion de résilience est apparue. Les ingénieurs cherchaient à comprendre la capacité élastique des métaux, ou la résilience physique. Ils avaient remarqué que le métal prenait de l'expansion et revenait à son état initial selon les changements de conditions de température. Par la suite, des disciplines et des champs d'études ont utilisé le terme dans plusieurs secteurs, allant de l'ingénierie (infrastructures de transport, etc.) à la psychologie (en cas de trauma), en passant par l'économie (lorsqu'elle rebondit), la géographie, la politique et l'écologie.

Dans ce dernier domaine, Crawford Stanley Holling, un écologiste canadien, propose une alternative à la notion classique de résilience, suggérant un retour à un état d'équilibre stable (climax) : il introduit dans le concept un état d'équilibre dynamique, davantage en accord avec le vivant et les systèmes socio-écologiques complexes.

En sciences sociales, cette idée d'équilibre dynamique offre une manière d'intégrer l'incertitude, l'adaptabilité et de traiter de la complexité. Cette position encourage les membres d'une communauté à travailler ensemble afin d'engendrer des actions et des postures dites plus résilientes pour ceux qui ont à vivre ces

bouleversements, que ce soit les systèmes ou les individus.

Ainsi, malgré un caractère flou, le concept de résilience offre la possibilité scientifique, notamment dans le cadre de recherches-actions participatives, de mieux comprendre les facteurs de risques et de vulnérabilité des individus et des organisations, de comprendre leurs capacités, d'entrevoir des situations futures, et de mettre à profit des processus collectifs de prise de décision, de mise en œuvre et de coordination des actions.

3.1 L'importance de la résilience communautaire lors de conflits sociaux

Les dossiers controversés comme les CEM sont susceptibles d'engendrer des conflits au sein des communautés concernées, et ce climat est peu propice à l'implantation d'un mécanisme de concertation. De ce fait, il est judicieux de s'intéresser d'abord à rétablir et à renforcer les liens entre les individus ou au sein d'une communauté ainsi qu'à veiller au rétablissement des capacités sociétales à faire face à de nouveaux défis. Cette condition se pose comme souhaitable, voire essentielle, avant de tenter une démarche de dialogue. Devant des conflits sociaux ou des changements environnementaux, une communauté pouvant revenir à un état viable, rétablissant les liens et les capacités de chacun et du groupe, est dite « résiliente ».

Dans le contexte de conflits sociaux, l'accroissement de la résilience et des capacités communautaires repose sur une construction méthodologique et conceptuelle. La concertation, la gouvernance participative et l'accompagnement des communautés sont des moyens pour s'en rapprocher.

L'habileté à mobiliser et l'agilité pour traiter les informations sont des aspects importants à considérer au moment d'entreprendre une telle démarche. Le rôle d'animation est important, varié et raffiné, puisqu'il doit intégrer l'incertitude scientifique et les prospectives dans les discussions. Un vaste corpus de dispositifs d'animation, de collecte de données et de construction de connaissances est disponible dans la littérature. Sous forme de guides ou de manuels, des outils permettent de documenter, d'analyser, de comprendre et de mettre en œuvre de manière collective des moyens d'atteindre la résilience.

3.2 Les capacités associées à la résilience

QU'EST-CE QU'UNE CAPACITÉ?

+ Une capacité peut se définir par la manière dont les acteurs se perçoivent et traitent les situations de controverse. Les capacités concernent les personnes désireuses de participer au bien-être et à la santé des collectivités ou encore des individus avec des talents de leadership. Elles peuvent être des aptitudes et des habiletés à se projeter dans le futur (prospective), des compétences et des connaissances, des modes de réflexivité et de compréhension, des attitudes et des valeurs, des relations, des conditions ou des comportements. Ces capacités deviennent les canaux à partir desquelles les processus de résilience produisent des bénéfices au fil du temps.

Six capacités, ou dimensions, constituent la résilience entendue comme un processus. Ces capacités contribuent à rendre les communautés plus ou moins résilientes selon leurs interactions (voir figure 1).

Capacité d'absorption (résistance)

La capacité d'absorption est celle que les systèmes déploient pour tolérer des perturbations sans basculer dans un état totalement différent. Un système qui a cette capacité pourra supporter les chocs et se reconstruire si nécessaire.

Capacité de recouvrement

La capacité de recouvrement fait référence aux aptitudes des individus, des groupes, des organisations et du milieu (social et écologique) de pouvoir revenir à un nouvel état viable. Cet état peut être près de celui d'origine mais, habituellement, il est enrichi par l'itération d'éléments le menant à cet autre état qui devient l'état original (équilibre) de la prochaine perturbation (état de crise). Proche de la capacité d'adaptation des systèmes, le recouvrement est facilité par des éléments endogènes et exogènes comme les réseaux d'acteurs et leurs caractéristiques.

Capacité d'apprentissage

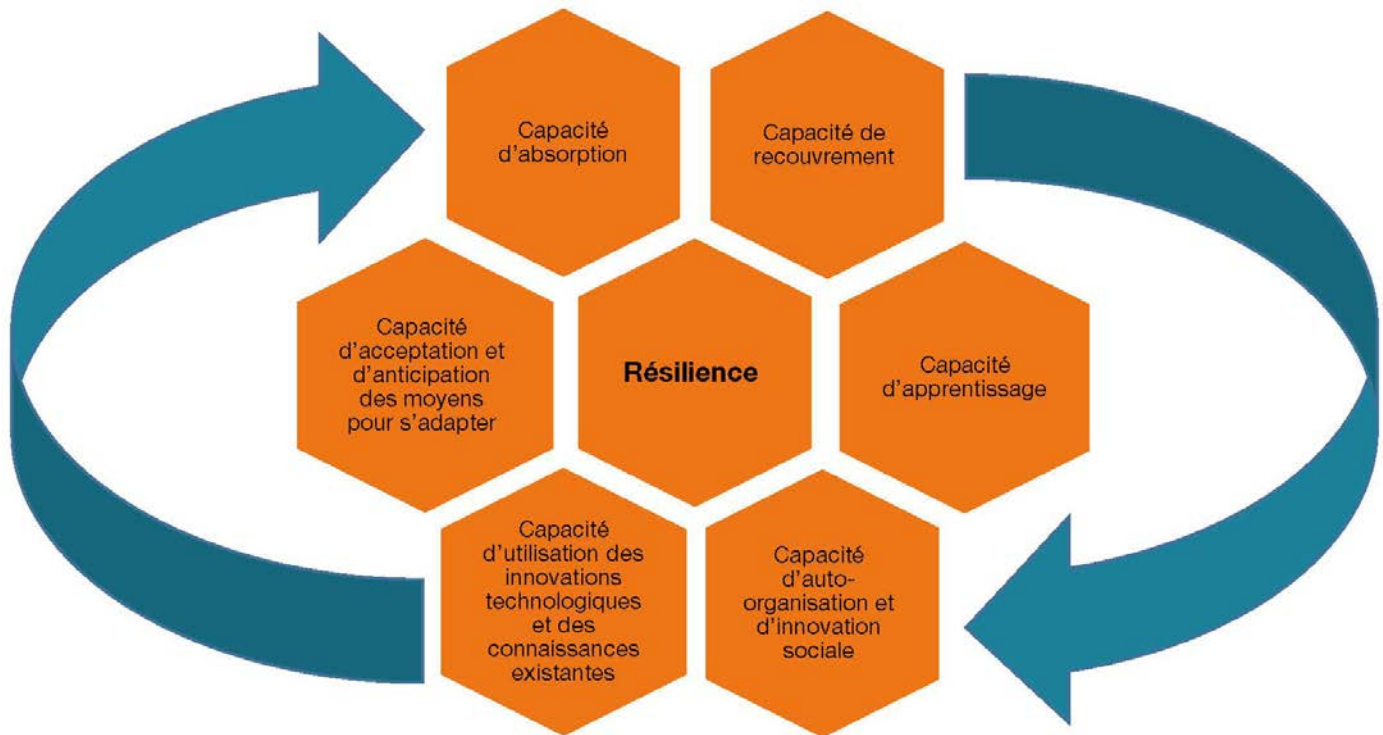
La résilience des sociétés humaines repose en bonne partie sur le processus d'apprentissage social. Cette dimension de la résilience renvoie ici au degré avec lequel la communauté (système social) est capable d'assimiler une vaste quantité d'information et de s'ajuster aux contextes changeants, et ainsi d'être en mesure de prendre des actions en peu de temps. Stimuler la capacité d'apprendre des catastrophes passées, des changements sociaux, des controverses, et diminuer les effets indésirables agissent sur l'amélioration des capacités d'anticipation, d'innovation et d'adaptation.

Capacité d'auto-organisation et d'innovation sociale

En partie produit de l'innovation sociale, l'auto-organisation des groupes et des organisations favorise l'amélioration de la cohésion sociale, qui est un ingrédient essentiel à la résilience. Cette capacité de vivre de grands bouleversements et de savoir intégrer le jeu d'échelle pour améliorer, ajuster ou concevoir les différentes mesures de réduction de ceux-ci fait référence à la gouvernance. Elle repose sur l'idée d'une régulation de l'autorité et du pouvoir au travers de ses institutions, de ses processus et de ses traditions. Les mécanismes réflexifs développés dans la « pensée résiliente » stimulent la coordination des actions entre les acteurs. Le concept de capital social (réseau, confiance, solidarité, participation, habileté à travailler ensemble en situation de crise), appliqué dans le contexte de l'action publique et citoyenne (dynamique, perturbation, incertitude et temporelle), est un atout.

L'innovation sociale qui découle d'une telle démarche s'observe à divers endroits, par exemple : dans la gestion intégrée adaptative, la coordination, la gouvernance, le bénévolat, l'implication personnelle, etc. Les systèmes qui répondent de façon positive devant un bouleversement ou des changements significatifs – allant du court au long terme – reposent sur une auto-organisation forte. La capacité de fonctionner à un niveau plus élevé que prévu, compte tenu des capacités de chaque individu et de ses expériences antérieures, fait en sorte que la balance provient d'expériences individuelles et collectives.

Figure 1 Les dimensions de la résilience



Inspirée de DaCunha, Plante et Vasseur (2011).

Capacité d'utilisation des innovations technologiques et des connaissances scientifiques et locales

Être en mesure d'utiliser des innovations technologiques et des connaissances existantes (scientifique, locale, traditionnelle et technique) repose sur une certaine compréhension du monde. Cela demande une capacité de pouvoir se projeter dans le temps et d'ajuster ses actions selon la complexité des contextes. Les ressources peuvent être utiles pour traiter une perturbation, une controverse, voire élaborer un projet, et peuvent varier selon les conditions d'exploitation et les compétences acquises et connues.

Avoir accès à une technologie n'est pas tout; cela demande aussi de la comprendre afin de pouvoir exprimer ses besoins ou de définir ses objectifs. Savoir comment poser une question, connaître sa pratique et ses outils, et voir la pertinence de monopoliser divers types de connaissances sont des aspects recherchés.

Les savoirs existants illustrent la variété de connaissances pouvant être impliquée dans un mécanisme de prise de décision. Cette capacité permet

de cerner le langage et le sens attribué aux situations et aux controverses. Reconnaître cette complexité affecte la capacité du milieu à faire face à des situations imprévues, et ce, une fois que celles-ci sont devenues manifestes; c'est reconnaître de convenir de mettre en place des comportements adaptés, adéquats et conséquents.

Cette capacité stimule l'innovation dans plusieurs secteurs (traitement de maladies, communications, instruments de mesure, etc.).

Capacité d'acceptation et d'anticipation des moyens pour s'adapter (gestion de l'incertitude, du risque)

La capacité des êtres humains d'anticiper sur une période de temps circonscrite et de planifier pour l'avenir les a bien servis. Moduler les compétences nécessaires dans une ou des situations d'incertitude devant le risque et ses effets réels sur les ressources ou identifier les effets (directs, indirects ou cumulatifs) rendent les humains plus ou moins résilients devant une perturbation, ou lui permettent de l'intégrer dans la planification d'un projet.

La capacité d'anticipation, d'acceptation et de gestion de l'incertitude du risque peut se définir comme une réponse consciente à la perception d'une incertitude significative. Ces incertitudes peuvent venir de différents secteurs tout aussi diversifiés que la santé, l'économie, le politique ou la prévention des catastrophes naturelles et des crises financières.

La définition d'une capacité dépend de la formalisation de la perception des acteurs d'une incertitude significative, d'un risque ou d'un contexte favorable. Voilà une manière de faire face aux dangers imprévus, en concevant et en mettant en place des comportements positifs adaptés aux changements significatifs de l'aléa, des perturbations, des bouleversements et des individus.

Cette capacité repose sur les représentations sociales qui s'expriment à travers des politiques, des lois, des règlements, des schémas d'aménagement et de développement ou des images que les acteurs se font de leur territoire. Cette appréhension peut aller de l'attitude de rejet systématique (négation, crainte de l'incertitude) à l'acceptation (tolérance, absence de position forte et tranchée), jusqu'à la recherche délibérée (exposition à l'incertitude, accueil). Conséquemment, les représentations sociales peuvent influencer les dispositifs de concertation élaborés à différentes échelles du territoire et reposant sur des modes de gouvernance flexibles et adaptatifs afin de faire face à des situations de controverse.

3.3 Le renforcement des capacités de résilience

Dès les années 1960, l'expression « renforcement des capacités » est employée pour qualifier, par exemple, les stratégies de lutte contre les inégalités de genre, de disparités socio-économiques des régions dévitalisées ou des pays en voie de développement. Dès lors, une manière de renforcer, de soutenir et d'améliorer des capacités internes est recherchée. Cette manière d'agir sur le développement (état), de le transformer et de l'ajuster (processus), représente une façon reconnue de traiter les controverses et une manière originale pour comprendre et agir avec une « pensée résiliente », et ce, tout en n'ayant aucune certitude quant à l'orientation des décisions et des actions qui émergeront de ces processus.

Ce processus de renforcement des capacités de résilience entend amener les participants à développer des habiletés liées au processus lui-même. Surtout, la démarche souhaite susciter le désir de participer au bien-être et à la santé des collectivités, et vise à accroître les différentes capacités liées à la résilience; survient ainsi une forme de responsabilisation.

AGIR SUR LES CAPACITÉS DE LA RÉSILIENCE, EST-CE POSSIBLE?



Lorsqu'il est question des capacités de résilience, il serait plus juste de dire que l'on peut agir **avec** elles et non **sur** celles-ci. Les recettes miracles dans le domaine n'existent malheureusement pas. En lien avec les controverses ou les tensions sociales, une **approche préventive** peut renforcer les capacités de résilience avant les conflits, tandis qu'une **approche curative** les renforce ensuite. Intervenir à ces deux niveaux est ainsi primordial.

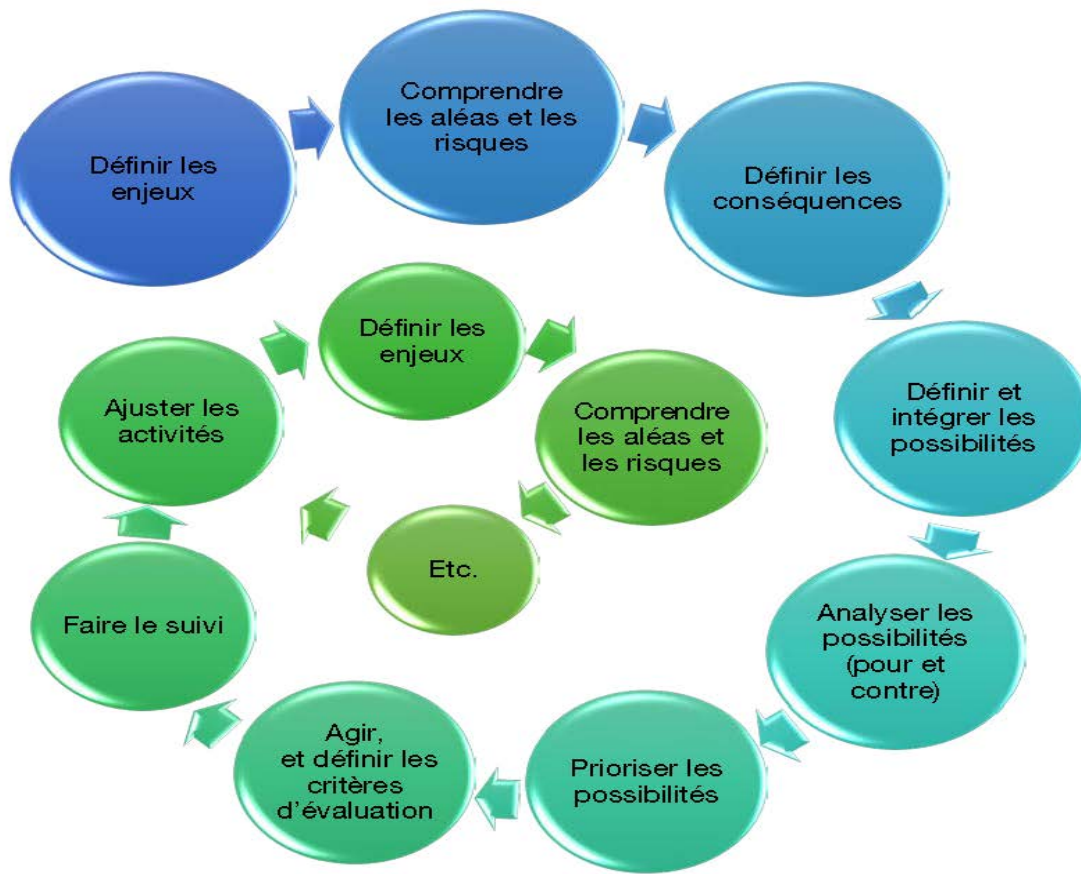
Mais comment agir?

Devant un problème, il est possible d'être passif (ne rien faire), de réagir aux changements survenus, de prévenir les éléments annoncés, ou d'être proactif, soit d'agir pour provoquer les changements souhaités. La proactivité implique un temps pour l'anticipation (étude des changements possibles et désirables) et un temps pour préparer l'action (élaboration et évaluation des choix stratégiques possibles). Lors de situations conflictuelles, la résilience devient l'objectif et le moyen pour atteindre la communauté et renforcer ses capacités.

Inspiré de la gestion du risque, le modèle simple présenté à la page suivante (voir figure 2) peut illustrer le processus de renforcement des capacités de résilience.

L'ordre des étapes peut varier; la démarche se présente de manière itérative. Cependant, chacune des phases représente un moment pour recueillir des informations et pour développer une vision globale.

Figure 2 En route vers la résilience



Adaptée de Vasseur (2012).

En général, dans une démarche visant une plus grande résilience, les premières étapes visent à **identifier les facteurs de vulnérabilité et les principaux enjeux** qui seront traités dans la démarche, puis à les prioriser afin de les traiter un à la fois. Chacun de ces enjeux sera analysé par des activités collectives. Cet effort de caractérisation communautaire permet de **comprendre les facteurs pouvant influencer les capacités**, tels les aléas, les risques ou les perturbations.

Une **détermination des conséquences** (écologique, géographique, économique, sociale, en matière de gouvernance et de politiques publiques) de chacun des enjeux est également nécessaire pour développer une compréhension commune et partagée quant aux vulnérabilités et aux capacités.

Par la suite, des activités permettent d'**évaluer différentes options possibles** pour réduire les

vulnérabilités et leurs facteurs, tout comme pour accroître les capacités de chacun; cette analyse implique l'examen neutre et objectif des **avantages et des inconvénients de toutes les options** possibles. Une démarche de concertation est recommandée pour **prioriser les solutions** et ainsi mettre en lumière les intentions et l'engagement de chaque personne, autant pour la mise en œuvre que pour l'**évaluation et le suivi de la démarche**.

Enfin, l'évaluation des résultats d'une démarche de résilience est ardue en raison de la complexité des dynamiques et de leur étendue dans le temps. Il est donc préférable d'**analyser le processus** lui-même, en continu. Par ailleurs, plusieurs facteurs peuvent influencer sur les capacités de résilience, tels la créativité, la cohésion et les liens sociaux, le leadership communautaire, les valeurs, les coutumes ou la culture institutionnelle. Ces facteurs peuvent jouer sur les

motivations des acteurs à se mobiliser pour réaliser des actions ou lancer des initiatives, ainsi que sur les conditions favorisant la participation de tous.

Par ailleurs, une approche basée sur les capacités comporte le risque de stigmatiser une communauté ou un groupe en les figeant sous des attributs et des traits culturels survalorisés ou dévalorisés, ceux que l'on désire justement renforcer. C'est pourquoi la démarche participative revêt une importance cruciale en matière de renforcement des capacités; elle donne la chance aux acteurs de définir leurs possibilités et leur vision de l'avenir.

4 La concertation

La concertation découle du mot italien *concertare*, qui signifie « préparer une action en commun ». Selon le dictionnaire Larousse, « la concertation est définie par l'action de se concerter, de s'entendre pour agir ensemble ». Sa place dans le spectre des approches participatives est centrale; la concertation demande de dépasser les actions de sensibilisation et d'information, mais elle ne vise pas l'atteinte de l'autonomisation (prise en charge communautaire) des acteurs et des citoyens. Entre les deux, la concertation souhaite susciter une dynamique de participation de chacun, afin d'égaliser les rapports de pouvoir et de combiner les savoirs.

QU'EST-CE QU'UNE APPROCHE PARTICIPATIVE?

Les approches participatives telles que la concertation sont un moyen privilégié de renforcer les capacités de résilience. Cette démarche vise l'atteinte de l'état viable par des itinéraires de concertation, et a souvent fait ses preuves. En effet, la concertation favorise l'exploration collective des enjeux, l'identification des besoins et l'élaboration de toutes les étapes de la réflexion. Ces actions communautaires ont un caractère mobilisateur et transformateur. De plus, il existe plusieurs mécanismes pour mettre en œuvre une approche participative, et ces derniers permettent d'atteindre différents niveaux de participation.

Que ce soit dans le cadre d'un projet, d'un plan ou d'une politique, la participation permet d'éviter que les décisions finales reviennent aux personnes qui possèdent plus de pouvoir et d'information, et qui ne reconnaissent pas l'apport que peuvent avoir les autres

dans la recherche de solutions. Ces situations non équitables sont en effet à éviter car, en plus de favoriser l'émergence des conflits, elle oblige les partenaires à défendre leurs positions, ce qui est contre-productif; ce genre de situation ne semble créer que des perdants.

Ainsi, les conséquences sociales découlant des dossiers controversés relatifs aux champs électromagnétiques ne sont pas une fatalité. Comme dans tout autre type de controverse, la mobilisation des savoirs, des compétences et des méthodes des différents acteurs impliqués peut mener à des solutions qui répondent à l'intérêt général. Pour les dossiers controversés relatifs aux champs électromagnétiques, le mécanisme qui semble être le plus prometteur est la concertation.

LA TRANSPOSABILITÉ CULTURELLE

Avant de prendre connaissance des différentes composantes du mécanisme de la concertation, il est essentiel de retenir l'enjeu de la transposabilité de cette approche participative en fonction de facteurs modulant les capacités de résilience, dont la dimension culturelle. En effet, dans un dossier tel celui des CEM, ces différences peuvent être notables. Par exemple, la concertation en France semble se réaliser dans un climat d'affrontement entre les différents intérêts. Pour ce qui est du Québec, les opposants semblent enclins à cristalliser leur position, rendant difficile l'instauration de l'attitude d'ouverture nécessaire à un dialogue. Reconnaître ces particularités permet de cadrer adéquatement l'application de la concertation et d'anticiper les freins possibles.

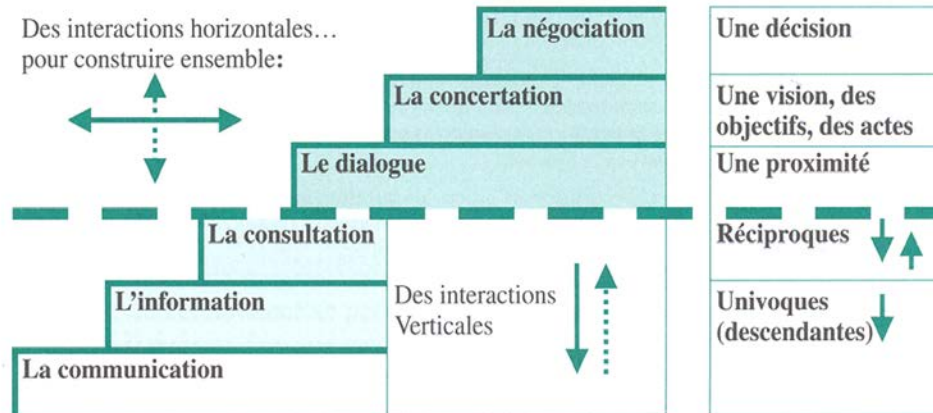
La figure 3 permet de situer la place de la concertation parmi d'autres approches participatives.

Pour atteindre la concertation, il faut préalablement renforcer les mécanismes d'information et de consultation. Ces étapes, qui peuvent être associées à la transparence, sont indispensables afin d'assurer l'accès et la compréhension des enjeux et des choix à l'ensemble des parties prenantes.

L'**information** est un mode de communication unidirectionnel qui vise à diffuser des données et à vulgariser des connaissances. Ce mécanisme de communication est à la base de la concertation, car il permet aux différents acteurs de prendre conscience

des enjeux et de s'en faire une opinion afin de pouvoir participer activement à la concertation. L'accès à la connaissance et à la compréhension des enjeux contribue également à susciter l'engagement dans le processus de dialogue.

Figure 3 Formes de participation dans l'espace public



Source : Beuret (2006).

Une société active dans son développement est une société informée. L'effort d'information est d'autant plus important dans un contexte de controverses scientifiques, qui implique des données scientifiques complexes, une non-acceptation croissante par la population des risques et une pluralité d'acteurs détenant des pouvoirs et des savoirs parfois contradictoires.

La **consultation** est également un préalable souhaitable au mécanisme de concertation. Elle se définit comme une communication basée sur les échanges et l'obtention de rétroaction sur les analyses, les alternatives et/ou les solutions. En d'autres mots, la consultation permet de recueillir les connaissances des parties prenantes et de la population en général, afin de dresser un portrait de la situation et d'identifier les différentes perceptions et opinions en vigueur. Elle peut amener à toucher un public plus large que certaines démarches de concertation, en plus d'assurer un minimum de rétroaction entre les parties prenantes.

La **concertation**, pour sa part, implique des interactions horizontales (échanges directs) tout au long du processus, ce qui permet la construction d'une vision, d'objectifs et de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble (voir figure 3). De nature interactive, la concertation permet également la construction de solutions partagées lors de la mise en

œuvre d'un projet, d'un plan ou d'une politique, en tenant compte des points de vue, des recommandations, des priorités et des préoccupations exprimés par les parties prenantes. Elle repose sur une dynamique de coopération entre les différentes personnes qui acceptent de suivre les phases d'un processus logique et rigoureux de réalisation d'un projet partagé en vue d'atteindre une construction collective.

Contrairement à la négociation (codécision) ou à l'autonomisation, le processus de concertation débouche sur une prise de décision par une personne bien identifiée. Ce décideur (ou autorité décisionnelle) qui entame un processus de concertation le fait de manière volontaire, afin d'enrichir sa prise de décision et de conforter sa légitimité. À la fin du processus, le décideur doit toutefois restituer aux différentes parties prenantes la décision finale, en plus de motiver les résultats et les conclusions, qui devraient procurer un bénéfice mutuel (« gagnant-gagnant »).

4.1 Le rôle et les objectifs de la concertation

Le choix du mécanisme de la concertation s'est montré judicieux dans le cadre de dossiers controversés, tel celui relatif aux champs électromagnétiques, car son rôle principal est de permettre une participation

démocratique des parties prenantes et des citoyens touchés par un enjeu. Ce rôle permet de répondre à des objectifs bien précis tout au long du processus, soit de :

- Favoriser la discussion entre les divers intervenants, afin de démocratiser la décision publique et d'améliorer l'intégration des besoins et des intérêts des différentes parties prenantes;
- Renforcer le lien social en s'assurant de l'engagement des différentes parties prenantes par la prise en compte de leurs connaissances, de leurs attentes et de leur contribution;
- Faciliter l'acceptation des projets en permettant la conception d'un ensemble cohérent de solutions avantageuses pour l'ensemble des personnes;
- Opérer une mutation culturelle en changeant le rapport du pouvoir à l'information et les réflexes d'opposition et de confrontation vers des habiletés de construction collective.

De ce fait, la concertation demande de la part des décideurs un engagement dans une construction collective, ce qui invite à l'écoute des autres parties prenantes, ainsi qu'à l'amendement et à l'enrichissement des décisions envisagées. Elle donne lieu à l'échange et à la réflexion, ce qui favorise également le renforcement des liens sociaux et, ultimement, l'émergence de la résilience communautaire.

La concertation vise comme résultat un bénéfice mutuel et, conséquemment, une plus grande prise en charge du projet, du plan ou de la politique par les citoyens et les différentes parties prenantes. Ces caractéristiques rendent la concertation particulièrement intéressante dans un contexte de gestion du risque.

4.1.1 LA GESTION DU RISQUE

La gestion du risque requiert d'identifier et d'évaluer le risque, afin de déterminer les actions pour le maîtriser ou le diminuer. Or, définir le risque est complexe, car il demeure un concept subjectif lié à des perceptions individuelles et collectives. L'identification et l'évaluation du risque représentent particulièrement un défi dans un contexte où demeurent des incertitudes scientifiques, comme dans le cas des champs électromagnétiques.

La concertation fait du risque une question à discuter en commun, en capitalisant sur les différents types de connaissances (compétences, données, expériences, perceptions, réflexions, etc.). **De par son rôle et ses objectifs, la concertation est souhaitable en gestion du risque, car elle vise :**

- Une appréciation et une reconnaissance commune des risques;
- Une orientation et des axes de prévention qui tiennent compte des différentes parties prenantes;
- Une construction collective des décisions et des stratégies locales;
- Une appropriation des solutions par les individus concernés et un partenariat dans leur application.

Par ailleurs, pour réussir le processus de concertation et arriver à ces résultats, certaines règles de l'art doivent être appliquées. Des facteurs de réussite préalables doivent également être instaurés.

4.2 Les règles de l'art de la concertation

Le mécanisme de la concertation est réalisable et efficace seulement si certaines conditions sont présentes. Premièrement, des attitudes et des comportements particuliers doivent être partagés par les parties prenantes tout au long du processus afin d'assurer un climat de coopération. Deuxièmement, des considérations préalables précises doivent être développées afin d'assurer la réussite de la démarche.

4.2.1 LES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS REQUIS

Avant même de commencer les activités d'information nécessaires au démarrage de la démarche de concertation, il importe de s'assurer que des attitudes propres au climat de coopération soient présentes; sans celles-ci, la démarche de concertation semble vouée à l'échec, car la construction collective devient alors impossible. Ces attitudes sont la volonté (la bonne foi), l'ouverture (l'écoute) et la confiance (la transparence).

Une volonté partagée

Dans le cadre de la concertation, chaque partie prenante doit avoir une volonté honnête et authentique de réaliser un projet de façon partagée. Ainsi, le décideur ne doit pas avoir l'intention d'utiliser le processus de concertation comme une façade

permettant de faire adopter son idée ou sa vision des choses. Au contraire, il doit être prêt à faire face à l'inconnu et à affronter des idées et des avis qu'il n'a pas. Il doit être prêt à imaginer des solutions au lieu de défendre des positions. Ces solutions peuvent d'ailleurs aller jusqu'à l'abandon du projet.

Cette attitude doit également habiter l'ensemble des parties prenantes et des citoyens qui participent à la concertation, car même si la décision finale ne leur revient pas, les échanges directs que permet cette démarche leur offrent une opportunité d'influencer significativement le projet. De ce fait, il y a une équivalence entre tous les participants, et ces derniers doivent être dans un esprit de création et de construction collective. Les parties prenantes doivent demeurer ouvertes à ce que la décision finale ne soit pas leur choix initial, et ne peuvent pas rester campées sur leurs positions. Elles doivent elles aussi avoir la volonté d'imaginer des solutions qu'elles ne connaissent pas encore.

Une ouverture envers les autres

Cette volonté de vouloir mettre sur pied un nouveau projet avec les parties prenantes doit également être accompagnée d'une attitude d'ouverture envers les autres. La concertation doit se réaliser dans un climat d'ouverture, c'est-à-dire que chaque participant doit avoir l'opportunité de s'exprimer librement et doit ressentir de l'écoute de la part des autres interlocuteurs. Idéalement, cette écoute sera empathique, afin que chaque partie prenante ait la capacité de se mettre dans la peau de l'autre pour comprendre sa réalité perçue.

Le processus de la concertation doit prendre en compte la subjectivité humaine et les différentes perceptions en vigueur afin d'atteindre une réelle construction commune. Les faits objectifs sont pris en compte dans la concertation mais, la plupart du temps, les enjeux au cœur des conflits et des débats seront de nature subjective et interprétative, d'où l'importance d'être à l'écoute et respectueux des opinions et des idées de chaque partie prenante.

Le respect et l'écoute qui caractérisent l'attitude d'ouverture doivent être présents tout au long du processus de concertation. Chaque partie prenante est différente, et plusieurs désaccords seront forcément rencontrés. Pour arriver à une solution partagée, il faut faciliter les échanges et favoriser la participation dans

un climat d'ouverture, afin d'assurer que l'ensemble des enjeux subjectifs sera connu et traité.

Une confiance en la démarche

L'ouverture envers les autres, ainsi que la volonté entre les parties prenantes, facilite l'instauration d'un climat de confiance, ce qui est également une attitude indispensable au succès du mécanisme de la concertation. La relation de confiance entre les parties prenantes peut prendre du temps à se construire, alors qu'elle peut rapidement être détruite. Cette relation doit donc être entretenue et nourrie tout au long de la démarche de concertation.

Une communication claire et précise, reliée à la notion de transparence, semble être un facteur important pour l'instauration d'un climat de confiance. La communication implique le partage des informations objectives et subjectives, mais également la compréhension de ces informations par chacune des parties prenantes. Dans le souhait d'élaborer un résultat au bénéfice mutuel (gagnant-gagnant), le partage d'informations devient nécessaire pour trouver des solutions.

Le climat de confiance est également possible lorsque la crédibilité de la démarche est assurée. Une volonté de comprendre profondément les positions des autres démontre une volonté de vouloir construire collectivement un projet, un plan ou un programme. La démarche de concertation perd tout son sens lorsque les parties prenantes ne souhaitent pas modifier leur position ou lorsqu'elles ne souhaitent pas partager équitablement le pouvoir décisionnel. La crédibilité de la démarche peut également être mise à rude épreuve lorsqu'elle se déroule dans un climat d'urgence, alors qu'elle demande de prendre le temps.

4.2.2 LES CONSIDÉRATIONS PRÉALABLES

Certaines conditions préalables doivent accompagner la volonté, l'ouverture et la confiance des parties prenantes. Ces conditions sont l'engagement à long terme, la présence d'acteurs décisionnels et la présence d'un facilitateur.

L'engagement à long terme

Le processus de concertation doit s'inscrire dans une échelle de temps continu et de longue durée. L'écoute des parties prenantes, les réponses aux questions et les échanges entre l'ensemble des participants

demandent beaucoup de temps. De plus, ces différentes actions de communication s'avèrent efficaces dans la récurrence et dans la planification à long terme (calendrier de rencontres). Cette récurrence favorise la création d'une chimie entre les participants et le partage d'un cheminement commun. La concertation est donc une construction collective, mais également un engagement entre les différentes parties prenantes.

Il peut être tentant d'élaborer rapidement des solutions, mais cette voie ne permettra pas la réalisation de la concertation. Particulièrement dans un contexte complexe tel que la controverse scientifique, la concertation sera longue et parsemée d'essais et d'erreurs. Par conséquent, il importe d'être conscient de la durée potentiellement longue de la démarche lors de la mise en place du processus, et de s'assurer de la disponibilité et de la mobilisation de chacune des parties prenantes.

La présence de décideurs

Le projet partagé issu de la concertation vise ultimement l'élaboration et la mise en œuvre d'actions concrètes. Pour arriver à cette fin, la présence de décideurs est essentielle. En effet, il peut être périlleux d'organiser la concertation seulement entre spécialistes et entre citoyens, car les résultats pourraient être orientés vers des actions irréalisables. Au contraire, la concertation doit être un moyen de mobiliser les différentes parties prenantes et les décideurs autour d'un projet commun. Cette mobilisation pourra se traduire en volonté politique, ce qui assurera la mise en œuvre des actions par les décideurs.

En étant présentes, les autorités décisionnelles deviennent actives dans la construction commune du projet, du plan ou du programme, ce qui leur permet d'adopter des décisions plus conformes aux attentes des différentes parties prenantes, et mieux acceptées, car mieux comprises. Par ailleurs, ils ne doivent pas omettre d'illustrer la prise en compte des arguments partagés dans leur décision finale.

La présence d'un facilitateur

La présence d'une personne neutre, indépendante et qui a la confiance de l'ensemble des parties prenantes semble également une considération essentielle à la réussite de l'organisation de la concertation. Le rôle du facilitateur permet de différencier le mécanisme de concertation de celui de la consultation, car il assure la

neutralité de la démarche et l'équilibre entre les intérêts de chaque partie prenante. Il s'assure également de la représentativité des différents savoirs durant le processus et de leur compréhension par chacun des participants. Finalement, il est porteur de la démarche et est garant de l'engagement de chacun dans la durée de la concertation.

Concrètement, le facilitateur est présent en amont du processus de concertation, et c'est lui qui organise et anime les rencontres. Lors de ces rencontres, il doit s'assurer du maintien du climat de coopération (volonté, ouverture et confiance) essentiel à la réalisation d'un travail efficace. Il doit également orchestrer la prise de parole entre les participants de manière égalitaire, être apte à capitaliser les expériences des participants et faire preuve d'un esprit de synthèse dans son animation pour faire progresser la discussion. La gestion du temps des rencontres par le facilitateur est également un élément important, car elle permet de conserver la motivation et l'implication des parties prenantes.

Le facilitateur est le gardien de la démarche de concertation. Par conséquent, il est primordial d'assurer la relève du facilitateur si ce dernier devait s'absenter ou abandonner le processus.

4.3 Les étapes de la mise en place de la concertation

Choisir le mécanisme de la concertation, comme toute autre approche participative, demande de la préparation. Avant d'entreprendre la mise en place du processus, il importe de se questionner à propos des modalités temporelles (quand?), relationnelles (qui?) et spatiales (où?). Par la suite, des modalités logistiques (comment?) doivent également être appliquées en respectant les règles de l'art de la concertation (voir section 4.2).

4.3.1 CHOISIR LE BON MOMENT (QUAND?)

Idéalement, la démarche de concertation doit commencer en amont d'un projet, d'un plan ou d'un programme, afin que ces derniers ne soient pas encore entièrement définis, ce qui permet de laisser une réelle place à la construction collective. Toutefois, il est recommandé d'effectuer préalablement un travail de cadrage afin de ne pas amorcer la concertation avec une feuille blanche; cette situation pourrait mener à

allonger considérablement le processus de concertation, ce qui risquerait d'affaiblir la mobilisation de certains participants. Une démarche qui s'étire trop longtemps dans le temps favorise également l'émergence de certains défis, entre autres le changement potentiel des parties prenantes, les modifications des enjeux à considérer et l'évolution des contextes.

Par ailleurs, une fois la démarche de concertation complétée, il peut être intéressant de prévoir un calendrier de suivi afin de renouveler la concertation et de poursuivre les échanges (après quelques mois ou quelques années selon les projets). Ces rencontres permettraient de faire le suivi des solutions et des actions et de prendre en compte de nouveaux éléments.

4.3.2 IDENTIFIER LES PARTIES PRENANTES (QUI?)

Une fois que le moment pour mener la démarche de concertation a été établi, l'étape suivante est l'identification de l'ensemble des personnes concernées par la concertation, ainsi que les moyens d'information à privilégier afin de les atteindre.

Cibler les personnes concernées est important, dans la mesure où il ne faut oublier personne pour atteindre une concertation démocratique et représentative de la réalité. Pour arriver à cette fin, il importe d'effectuer une cartographie des parties prenantes en passant en revue l'ensemble des milieux associatifs, communautaires, politiques, environnementaux et économiques concernés par le sujet. Cette cartographie permet de dresser le portrait des parties prenantes et de définir les enjeux locaux et territoriaux. Le repérage des personnes et des groupes de personnes concernées par le projet peut également demander d'aller à la rencontre de certaines personnes qui ne se sentent pas concernées, ou qui n'ont pas envie de participer.

La concertation tente de rejoindre une diversité d'individus qui n'ont pas les mêmes intérêts, et qui n'ont pas la même logique de fonctionnement (par exemple, un groupe organisé comparativement à un

citoyen individuel). Cette diversité demande d'adapter les mécanismes d'information et de consultation, afin de s'assurer que chaque partie prenante reçoive une information de qualité qui l'amène à la compréhension des enjeux, et que chaque position soit bien communiquée parmi l'ensemble des participants. Pour ce faire, il est possible d'utiliser différents outils de dialogue (voir tableau 1) qui favoriseront, d'une part, une dynamique d'échange entre associations et, d'autre part, une dynamique adaptée à des citoyens siégeant individuellement.

Outre les parties prenantes conviées, il est souhaitable de laisser également la possibilité au grand public de participer à la concertation. Cette ouverture permet d'assurer une plus grande représentativité des enjeux, en plus de garder la porte ouverte à l'intégration de nouvelles parties prenantes. Cela nécessite toutefois une information ciblée et des modalités de dialogue adaptées afin de pouvoir interpellier, par exemple, les jeunes et les adolescents, les adultes en activité et les personnes âgées.

4.3.3 DÉTERMINER LE PÉRIMÈTRE (OÙ)

La sélection des parties prenantes permettra dans un premier temps de délimiter l'échelle territoriale de la concertation. Par exemple, le besoin d'impliquer les intervenants municipaux ou régionaux (au Québec) et communaux ou départementaux (en France) peut favoriser l'utilisation de ces frontières administratives distinctes pour déterminer le périmètre de la concertation.

Dans un deuxième temps, la détermination de l'échelle de la concertation permettra de cibler les endroits propices aux activités liées à la concertation. Idéalement, les activités doivent se réaliser dans un endroit neutre, tel qu'une salle communautaire. Toutefois, certains contextes peuvent se prêter à des séances dans les espaces permanents de concertation des intervenants locaux (conseil ou comité existants...). Des activités peuvent également se dérouler chez des particuliers.

Tableau 1 Exemples d'outils utiles pour favoriser le dialogue

Outils	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Photolangage (choisir des photographies qui expriment son opinion). 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'expression des participants.
<ul style="list-style-type: none"> Méthode de l'aquarium (petit groupe au centre qui débat d'une question et groupe plus large autour qui observe et écoute); Débat « boule de neige » (échange à deux sur la question, puis à quatre, puis à huit). 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager l'écoute et le débat.
<ul style="list-style-type: none"> <i>Brainstorming</i> (collecter des idées en groupe et susciter des réflexions); <i>Speed dating</i> (élaborer des solutions avec un grand nombre de participants en peu de temps); Jeu de l'enveloppe (inscrire sur un papier une réponse à la question et la mettre dans une enveloppe. Par la suite, piger une réponse au hasard et donner sa compréhension et son point de vue aux autres participants). 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la créativité.
<ul style="list-style-type: none"> Méta-plan (afficher des propositions pour les confronter et les classer); Arbre à idées (préciser une idée trop générale à l'aide de ramifications). 	<ul style="list-style-type: none"> Dégager des idées et les organiser.
<ul style="list-style-type: none"> Gommettes (prioriser rapidement des choix existants sur un tableau de papier en pondérant leur importance à l'aide de gommettes). 	<ul style="list-style-type: none"> Classer et hiérarchiser les idées.
<ul style="list-style-type: none"> Amendement d'un texte en ligne; Rédaction collective des comptes rendus ou des documents de proposition. 	<ul style="list-style-type: none"> Écrire à plusieurs.

4.3.4 PLANIFIER LA MISE EN PLACE (COMMENT?)

La mise en place d'une démarche de concertation peut s'apparenter à une méthodologie classique de gestion de projet, c'est-à-dire qu'elle nécessite un plan de financement, un plan de communication et une planification des ressources humaines et matérielles. Par ailleurs, la démarche peut prendre différentes formes, dépendamment du contexte régional, de l'historique de la problématique et de son ampleur, des personnes impliquées et de la disponibilité des ressources humaines et financières. La mise en place de la concertation devrait suivre les étapes présentées aux paragraphes suivants.

Préparer et diffuser l'information préalable

La préparation et la diffusion préalable de l'information sont des étapes importantes qui doivent être amorcées le plus en amont possible de la démarche de concertation. Elles permettent de préciser le rôle de chaque partie prenante, ainsi que les objectifs de la démarche. Cet exercice permet de situer les participants dans le processus et d'éviter les ambiguïtés sur le sujet, ce qui pourrait compromettre la construction commune du projet. Pour ce faire, il peut être judicieux de répertorier et d'utiliser les canaux

d'information existants, ainsi que les modalités de participation déjà en vigueur dans la communauté.

Écouter les parties prenantes et échanger sur les diagnostics

Par la suite, l'écoute des parties prenantes et l'échange sur les diagnostics permettent de reconnaître les situations problématiques et les enjeux en vigueur, puis de les partager, afin que chaque participant puisse les intégrer dans les réflexions et les échanges. Cette étape permet d'assurer la compréhension des enjeux pour chaque partie prenante.

Formuler des solutions

Viennent ensuite les échanges à propos des solutions, qui consistent à inventorier les hypothèses et les choix qui permettent d'accéder à un bénéfice mutuel. La formulation de solutions s'accompagne de la mobilisation des parties prenantes en ce qui a trait à la planification et à la réalisation des actions.

Synthétiser les résultats en conservant une souplesse

L'étape de la synthèse des résultats se résume à la finalité de la démarche de concertation, et elle revient à l'autorité décisionnelle. Elle peut prendre la forme de l'émission d'un avis, de l'élaboration d'un projet ou de l'élaboration de recommandations.

Évaluer la démarche et prévoir le déroulement des concertations futures

À la fin de la démarche, il est possible d'évaluer la structure et la mise en place de la concertation. Cette démarche peut se réaliser à l'aide des participants et vise à documenter certains indicateurs qualitatifs tels que la composition du réseau de participants et de leurs relations, l'organisation des espaces de dialogue et d'action, les impacts du financement sur le processus et les résultats attendus ou identifiés. L'évaluation peut donner lieu à la rédaction d'un bilan, qui permettra de baliser l'organisation des concertations futures.

4.3.5 UTILISER DES TECHNIQUES (COMMENT?)

Tout au long des étapes de la concertation, de nombreuses activités peuvent être utilisées. Ces techniques permettent de s'adapter à la diversité des parties prenantes et des citoyens.

Comme mentionnée au début de cette section, la concertation peut emprunter différentes formes selon le contexte régional, le public ou la nature de la problématique. De ce fait, il ne semble pas y avoir de bonnes ou de mauvaises techniques de concertation; chaque démarche de concertation est unique.

Le déroulement de la concertation peut se faire à travers une myriade de combinaison d'activités qui permettent d'organiser un espace de dialogue réservé aux citoyens à titre individuel (par exemple, un atelier citoyen ou des groupes de discussion) ou aux associations et autres groupes organisés (par exemple, les réunions publiques et les ateliers thématiques). Différentes activités peuvent être utilisées à travers les différentes étapes de la concertation, car elles répondent à divers objectifs (voir tableau 2). Il est possible de réaliser des activités qui permettent d'accroître l'information, de mobiliser des partenaires, d'échanger ou de hiérarchiser des solutions.

4.3.6 GÉRER LES SITUATIONS CONFLICTUELLES (COMMENT?)

La mise en place de la concertation vise à désamorcer dès le départ les dynamiques conflictuelles qui pourraient diviser certaines parties prenantes, car la concertation ne peut être une réussite sans la présence d'une attitude de coopération entre les différentes personnes. Le manque de volonté, d'ouverture ou de confiance peut mener à la cristallisation des opinions et empêcher la tenue d'un réel dialogue.

Les sources de conflit peuvent être multiples, mais les plus communes semblent être la présence de visions différentes des problèmes et des solutions, ou un rapport inéquitable des pouvoirs entre chacun. Premièrement, la subjectivité des parties prenantes laissera forcément beaucoup de place aux émotions dans les enjeux et les échanges. Toutefois, la passion ne doit pas avoir plus de poids que la raison dans la finalité du projet partagé, car cette situation favorise l'adversité entre les personnes au lieu de favoriser les échanges rationnels à propos du projet.

Deuxièmement, malgré la présence d'une autorité décisionnelle dans le processus de concertation, le rapport de force doit demeurer équitable afin de tendre vers une solution aux bénéfices mutuels. La décision finale doit intégrer les contraintes de chaque partie prenante, et non accommoder certaines plus que d'autres. *A contrario*, l'iniquité des pouvoirs peut engendrer un sentiment d'injustice et un désengagement de certaines parties prenantes, ce qui fera avorter la démarche de concertation.

Il existe différents outils pour désamorcer une situation conflictuelle et en tirer profit. Par exemple, dans un contexte de controverse scientifique, il peut être intéressant d'utiliser la technique du *Portrait des controverses*. Cette technique vise à cerner la nature du litige en trois étapes, soit d'identifier les controverses, de distinguer l'argumentaire de chacun et les intérêts en jeu, et de déterminer les types d'arguments.

Dans tous les cas conflictuels, il est important de recréer une situation d'écoute empathique pour renouer le dialogue et comprendre les réactions des participants, et ainsi d'éviter les condamnations afin de rebâtir la confiance entre les parties prenantes.

Tableau 2 Exemples d'activités de concertation et de leurs objectifs

Activités	Objectifs
MÉAG (méthode d'évaluation par animation de groupe)	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher un consensus autour d'un nombre variable d'énoncés à l'aide d'une approche intégrée, participative et structurée.
Atelier de scénarios	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux citoyens de se projeter dans le futur et de construire des solutions à long terme.
Conférence de citoyens et jury citoyen	<ul style="list-style-type: none"> Faire émerger un avis apportant un éclairage citoyen sur une problématique ou une controverse complexe habituellement ouverte aux seuls experts; Organiser un dialogue entre citoyens profanes et experts afin de minimiser les incertitudes et divergences d'opinions sur divers débats nationaux.
Forum ouvert	<ul style="list-style-type: none"> Faire émerger des propositions par un groupe relativement important; Créer une dynamique de réflexion profonde sur des questions simples ou complexes.
World Wide Views (débat citoyen planétaire)	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer les résultats dans les décisions politiques internationales.
Chapeaux de Bono	<ul style="list-style-type: none"> Structurer la pensée autour d'un sujet, en adoptant, étape par étape, des façons de penser différentes et complémentaires, chacune étant incarnée par un chapeau de couleur différente.

Une fois la démarche de concertation entamée, il peut être souhaitable dans certains contextes controversés de réserver des périodes pour désamorcer les conflits qui pourraient surgir. Ces moments clés peuvent donner l'occasion aux parties prenantes de s'exprimer à propos de leurs craintes ou de leurs impressions à propos du projet ou à propos des interactions entre les participants. Ces occasions peuvent également permettre d'accroître l'information et la compréhension des valeurs et des croyances des parties prenantes, et de favoriser la création de solutions innovantes. La résolution des situations conflictuelles peut donc stimuler, dans certains cas, la construction collective.

4.4 Les obstacles possibles et les facteurs de réussite

À la lumière des données recueillies dans le cadre du projet RISQUE en France et au Québec – où subsistent actuellement des controverses liées aux dossiers des champs électromagnétiques –, il est possible de dégager certains facteurs qui peuvent faire obstacle à l'application de la concertation. Identifier ces obstacles et prendre les moyens de les éviter permettront de favoriser la réalisation de la concertation.

L'autorité décisionnelle

D'entrée de jeu, la concertation est un exercice qui demande la présence d'une autorité décisionnelle, et cette dernière semble difficile à identifier dans les sites à l'étude. Les élus pourraient jouer ce rôle puisqu'ils gouvernent les activités sur leur territoire; les industriels et les opérateurs pourraient aussi avoir ce rôle puisqu'ils souhaitent déployer des technologies qui suscitent la controverse; la santé publique pourrait faire de même, puisque son mandat est de prévenir les risques potentiels à la santé et de protéger les populations. Toutefois, aucun de ces individus ne semble pouvoir endosser le rôle d'autorité décisionnelle dans ce dossier.

La difficulté d'identifier une autorité décisionnelle dans les cas à l'étude pourrait découler du manque de neutralité et de la perte de confiance. En effet, les élus, les industriels et les opérateurs sont susceptibles d'être en conflits d'intérêts; quant à la santé publique, de par son allégeance gouvernementale, elle peut susciter une perte de confiance chez certaines parties prenantes. Or, un manque de confiance envers l'autorité décisionnelle peut mener à une contestation des décisions et à des rapports de force pour les combattre ou pour les modifier. Sans un interlocuteur décisionnel clairement identifié et qui inspire la confiance, la démarche de concertation est donc impossible.

Les attitudes et les comportements

Certains obstacles à la concertation ont également été relevés au sujet des règles de l'art (voir section 4.2). Les résultats de l'étude de cas démontrent des lacunes importantes en ce qui concerne les attitudes et les comportements de coopération. La volonté de dialogue des parties prenantes, l'ouverture envers les autres et l'écoute empathique ainsi que la confiance en la démarche sont des attitudes essentielles à la réalisation de la concertation; actuellement, aucune ne semble présente chez les parties prenantes concernées (industriels, élus, professionnels de santé publique, citoyens et groupes de personnes souffrantes). Cela rend problématique la création d'une relation de confiance entre les parties prenantes. Cette situation ne permet pas d'atteindre l'appréciation et la reconnaissance communes du risque et, donc, de construire collectivement des solutions et des stratégies.

La gestion de l'information

Les affrontements sur les enjeux et le manque de confiance envers les autorités découlant de la controverse scientifique sur les potentiels impacts sanitaires des champs électromagnétiques sont des attitudes répertoriées dans l'étude de cas. Ces problèmes semblent découler de lacunes présentes dans les premières étapes de la mise en place de la concertation, soit la préparation et la diffusion de l'information (voir section 4.3.4).

L'étape de la préparation et de la diffusion de l'information permet de s'assurer de la compréhension des enjeux de chaque partie prenante, en tenant compte des savoirs locaux et des savoirs scientifiques, des perceptions et des expériences. Selon l'étude de cas, il y a une rupture dans le dialogue entre les parties prenantes, et cette absence d'échanges semble découler d'une difficulté dans la gestion de l'information (l'information en circulation étant abondante et contradictoire) et d'une mauvaise stratégie de communication de la part des industriels et des opérateurs. Cette rupture amène les parties prenantes à demeurer campées sur leurs positions et à croire qu'il n'y a aucune entente possible.

Ces facteurs font écho aux résultats de la recension systématique des écrits associée au projet RISQUE. Premièrement, les conclusions de cette revue de la littérature mettent en lumière la pertinence de cibler des personnes indépendantes des parties prenantes afin de

favoriser le dialogue ou de fournir de l'information nécessaire à la résolution de conflit. Deuxièmement, les résultats de la recension pointent l'importance pour les parties prenantes d'entretenir une attitude d'ouverture et de volonté afin de réaliser une construction collective. Troisièmement, cette recension cible l'organisation de la concertation comme étant une étape fondamentale à la réussite du dialogue grâce à la mise en place d'une culture de transparence basée sur l'échange des informations nécessaires à la compréhension des enjeux.

Bref, la réussite de la concertation dans le cas à l'étude semble particulièrement dépendre du succès de ces trois facteurs. La réalisation de cette approche participative permettra de définir les enjeux et de comprendre les risques collectivement, ce qui permettra *a posteriori* de régler des conflits, de monter des projets et de renforcer les capacités communautaires.

5 Conclusion

Le cadre de référence sur le dialogue dans les dossiers controversés, qui est la dernière phase du projet RISQUE, se veut une démarche appliquée faisant suite aux résultats mis au jour dans les étapes antérieures. Le cadre se fonde sur la littérature scientifique et sociotechnique en sciences sociales, tient compte des contextes particuliers de la France et du Québec, et fait preuve d'un souci de vulgarisation et d'applicabilité afin de faciliter sa mise en œuvre. Il définit la concertation comme approche dialogique et l'insère au sein d'un objectif plus vaste, celui de la résilience des communautés.

Le dialogue dans les dossiers controversés est souhaitable pour éviter que les conflits n'affectent les capacités d'une communauté ainsi que pour assurer un développement communautaire à l'image des différentes parties prenantes. Toutefois, créer un dialogue ne garantit pas un consensus sur les solutions ni un accord entre les parties; la démarche souhaite plutôt amener les parties prenantes à briser la polarisation et à s'engager dans une démarche ouverte et respectueuse de chacun, et avec une volonté de démocratiser les prises de décision. Cette approche demande de la préparation et l'application de certaines règles de l'art. Elle demande également la prise en compte de plusieurs facteurs contextuels qui

amèneront forcément des nuances quant aux attitudes à adopter et aux considérations préalables à appliquer.

Au final, un dossier tel celui des CEM aurait pu profiter d'une telle approche de manière à ce que les personnes en autorité, publique ou privée, se soucient, dès le départ, d'implanter une modalité de gestion intégrant la prise en compte des capacités de résilience des communautés, notamment en faisant appel à la concertation. À l'innovation technologique répondrait ainsi l'innovation sociale qui, d'une part, favoriserait la meilleure compréhension des milieux où s'implantent les projets et, d'autre part, limiterait la cristallisation et l'opposition entre différentes positions. Par exemple, les communautés géographiques et d'intérêt pourraient être associées à l'identification de leurs capacités et de leurs vulnérabilités, et être intégrées à la démarche de gestion des risques et à la recherche de solutions. Fort heureusement, même dans les dossiers actifs présentement, il n'est jamais trop tard pour implanter des mesures visant à renforcer la résilience des communautés, et cette démarche pourrait permettre de retrouver des capacités qui, pour l'instant, sont affectées par les conflits. Cette étape rétablira une certaine égalité entre les moyens de chacun et constitue une condition préalable à la participation à des démarches de dialogue. Ce facteur ne sera cependant pas le seul élément essentiel, puisque la volonté, l'ouverture et la confiance resteront toujours à la base de la concertation.

Bibliographie

- Académie d'Orléans-Tours (2013). *Démarche participative & Méthodes de concertation*. Annexe au guide d'accompagnement à l'élaboration du PEDT. Consulté sur le site de l'Académie d'Orléans-Tours : http://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/ia45/rythmes/departement/Annexe_Guide_PEDT_concertation_14_oct_13.pdf.
- Archibald, A. et T. Mun ven. (2008). *Building resilience: leadership and accountability*, The Conference Board of Canada, Ottawa, 40 p.
- Auclair, J. (2004). *Projet de laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristiques : Méthodologie de concertation*, J.E. Auclair Experts-Conseils Inc, 9 p.
- Barret, P. (sous la direction de) (2003). *Guide pratique du dialogue territorial*, Paris, Fondation de France, 136 p.
- Barret, P. et P.-Y. Guiheneuf (2012). *Guide pratique du dialogue territorial, Concertation et médiation pour l'environnement et le développement local*, Éditions de l'Aube, France, 234 p.
- Baule, A. et S. Davoust (2007). *La concertation : Méthodologie d'application*, Alisea, Écologie et Développement Durable, Versailles, France, 14 p.
- Beaulieu, N., Santos Silva, J. et Plante, S. (2015). Using a vision of a desired future in climate change adaptation planning: lessons learned in the municipality of Rivière-au-Tonnerre (Québec, Canada), *Climate and Development*, Stockholm, 1-11.
- Beaulieu, N., Santos Silva, J. et S. Plante (2015). Un cadre conceptuel pour explorer localement les facteurs de vulnérabilité et les options d'adaptation aux changements climatiques, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 23 | novembre 2015, mis en ligne le 25 novembre 2015, consulté le 23 mars 2016. Consulté sur le site de Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement : <http://vertigo.revues.org/16603>.

- Beausoleil, M. (2014). Utilisation du Wi-Fi dans les écoles – Évaluation des risques à la santé, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Montréal. Consulté sur le site du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal : http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_assmpublications/WI-FI_Utilisation_dans_les_ecoles_2014-10-30.pdf.
- Beuret, J.-E. (2006). *La conduite de la concertation : pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*, Édition de L'Harmattan, France, 342 p.
- Beuret, J.-E. (2011). *Points de repère pour l'organisation des réunions de concertation AFD-ONG : un processus en quatre étapes*, Agence française de développement, France, 5 p.
- Bilodeau, A., Lapierre, S. et Y. Marchand (2003). *Le partenariat : comment ça marche? Mieux s'outiller pour réussir*, Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre, Direction de santé publique, 34 p.
- Bourque, D. (2008). *Concertation et partenariat : Entre levier et piège du développement des communautés*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 152 p.
- Buckle P., Marsh G. et S. Smale (2001). *Assessing Resilience & Vulnerability: Principles, Strategies & Actions – Guidelines*, Emergency Management Australia, 61 p.
- Centre ressource du développement durable (2010). *Le dialogue, condition du succès de la réussite des projets*, Loos-en-Gohell, France, 23 p.
- Chouinard, O., Plante S. et G. Martin (2012). Gestion intégrée des zones côtières et engagement citoyen à l'heure des changements climatiques. Dans *Développement comparé des littoraux du golfe du Saint-Laurent et du Centre-Ouest français, d'hier à aujourd'hui*. Sous la direction de Nicolas Landry, Jacques Péret et Thierry Sauzeau. Institut d'études acadiennes, Moncton, Canada, 261-279.
- Comité 21 (2009). *La concertation avec les parties prenantes externes : principes, méthodologie, actions*, Paris, France, 23 p.
- Conseil canadien des ministres de l'environnement (s.d.). *La recherche du consensus : Guide de concertation et trousse à outils*. Consulté sur le site du Conseil canadien des ministres de l'environnement : http://www.ccme.ca/files/About/Consensus%20Building%20Toolkit_Fr.pdf.
- Conseil général du Val-de-Marne (2008). *Guide méthodologique pour la concertation des Val-de-Marne*, Créteil, France, 68 p.
- DaCunha, C., Plante, S. et L. Vasseur (2011). Le suivi de la résilience de communautés côtières comme moyen d'évaluation des effets de la recherche action participative. Communication à la *Journée d'études sur les effets de la participation*, École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris, 21.
- Dauphiné, A. et D. Provitolo (2007). La résilience : un concept pour la gestion des risques, *Annales de géographie* 2/2007 (n° 654), 115-125.
- de Fur P. L. et al. (2007). Vulnerability as a Function of Individual and Group Resources in Cumulative Risk Assessment, *Environmental Health Perspectives*, 115:817-24.
- Deschênes, P., Bergeron, J. et A.-L. Minier (2004). *Guide d'une démarche pratique de concertation à l'usage de partenaires engagés dans un projet partagé de développement local et régional*, UQAC, CLD du Fjord-du-Saguenay, Chicoutimi, 10 p.
- Deschênes, P., Bergeron, Z. et V. Laberge (2015). *Guide pratique d'une démarche de concertation à l'usage de partenaires engagés dans des projets partagés de changement*, Groupe des Partenaires pour le Développement Forestier Durable (PDFD) des Communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay, Clermont, Québec, 65 p.
- Diot-Labuset, C. (2015). *Démocratie participative : Guide des outils pour agir*, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH), Boulogne-Billancourt, France, 56 p.
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement région centre (s.d.). *RN 154 et RN 12, Le projet d'aménagement à 2x2 voies par mise en concession autoroutière : Guide de concertation*. Consulté sur le site de la préfecture de la région Centre - Val de Loire : <http://www.154-12.centre.gouv.fr/un-document-guide-de-la-concertation.html>.

- Douillet, R. et P.-Y. Guiheneuf (2013). *Guide méthodologique, Dispositifs et outils pour le dialogue territorial*, DialTer & GIP des Forêts de Champagne et Bourgogne, 30 p.
- Durance, P. (sous la direction de) (2014). *La prospective stratégique en action*, Odile Jacob, Paris, France, 400 p.
- Folke C. (2006). Resilience: The emergence of a perspective for social-ecological systems analyses, *Global Environmental Change*, 16:235-67.
- Folke et al. (2002). Resilience and Sustainable Development: Building Adaptive Capacity in a World of Transformations, *Scientific Background Paper on Resilience for the process of The World Summit on Sustainable Development on behalf of The Environmental Advisory Council to the Swedish Government*, 34 p.
- Holling, C. S. (1973). Resilience and stability of ecological systems, *Annual review of ecology and systematic*, 1-23.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Guide de soutien destiné au réseau de la santé : l'évaluation des impacts sociaux en environnement. Auteurs : Emmanuelle Bouchard-Bastien, Dominique Gagné, Geneviève Brisson. Québec : INSPQ, 2013. 64 p.
- Jobin, B. H. (2013). RELIEF, une démarche d'évaluation des processus de concertation : adaptation au contexte des organismes de bassin versant du Québec, Mémoire, Département de philosophie et d'éthique appliquée, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, 134 p.
- Latendresse, J. (s.d.). *Faire face aux conflits*, Centre 1,2,3 GO!. Consulté sur le site du réseau québécois de Villes et Villages en santé : <http://www.rqvvs.qc.ca/documents/file/faire-face-conflits.pdf>.
- Ministère de l'écologie et du développement durable (s.d.). *Plans de prévention des risques naturels (PPR) : Guide de la concertation*. Consulté sur le site du Memento du maire et des élus locaux : http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/09/guide_de_concertation_PPR_cle2f11d1.pdf.
- Morris, S., Verville, A. et L. Vasseur (2014). Understanding social connections in communities: how to use social network analysis? Practice guide, Coastal community Challenges – Community University Research Alliance, 26 p.
- Nelson, D.R., W.N. Adger and K. Brown (2007). Adaptation to Environmental Change : Contributions of a Resilience Framework. *Annual Review of Environment and Resources*, 32: 395-419.
- Pasteur, K. (2011). From vulnerability to resilience. A framework for analysis and action to build community resilience, *Practical Action Publishing*, Warwickshire, OK. 113 p.
- Plante, S., Vasseur L. et C. Da Cunha (2015). Adaptation to climate change and Participatory Action Research (PAR). Dans J. Baztan, O. Chouinard, B. Jorgensen, P. Tett, J.-P. Vanderlinden et L. Vasseur (Eds., in alphabetical order). *Coastal Zones: 21st Century Challenges*. Elsevier, Amsterdam, Netherlands : 319-332.
- Plante, S., Vasseur L. et C. Da Cunha (2016). Adaptation to climate change and Participatory Action Research (PAR), lessons from municipalities in Quebec, Canada. Dans Jörg Knieling (Ed.). *Climate Adaptation Governance. Theory, Concepts and Praxis in Cities and Regions* (sous presse).
- Poirier, C. (2008). *Étude sur les conditions favorables à la concertation locale : Résumé des constats et pistes de travail*, Initiative montréalaise de soutien au développement social local, Montréal, 10 p.
- Rayssac, G. L. et C. de la Gueronnière (2006). *Guide de la concertation locale : pour une meilleure définition du « vivre ensemble » au niveau local*, Collection Dossier expert, Territorial Éditions, France, 163 p.
- Recyc-Québec (2015). *Guide de concertation pour la révision des PGMR*, Québec, 12 p.
- Rosenthal, B. (1998). Chapitre 6 : *Résoudre les conflits dans les coalitions*. Dans Kayne, G. et T. Wolff, *Concertation locale : les clefs du succès*. Traduit et publié par le Réseau québécois des villes et villages en santé (RQVVS), 16 p.
- Sénécal, G., Cloutier, G., Méthé Myrand, L., Dubé, A. et A. Chevalier (2010). *Les effets de la concertation : Études sur les Tables intersectorielles de quartier de Montréal*, INRS – Centre UCS, Montréal, Québec, 138 p.

Tompkins, E. L. et W. N. Adger (2003). Building resilience to climate change through adaptive management of natural resources, *Tyndall Centre for Climate Change Research, Working Paper, 27*.

Vasseur, L. (2012). *Vers une planification de la Résilience Communautaire. Une trousse pour initier le dialogue sur la planification de la résilience communautaire face aux changements environnementaux et climatiques*. Trousse de formation préparée pour la Coalition pour la viabilité du sud du golfe du Saint-Laurent et l'Alliance de recherche universités-communautés – Défis des communautés côtières, 23 p.

Walker, B. et al. (2004). *Resilience, adaptability and transformability in social--ecological systems*, *Ecology and society* 9(2) : 5.

Walker, B. et D. Salt (2006). *Resilience thinking: sustaining ecosystems and people in a changing world*, Island Press, Washington, D.C., 174 p.

www.inspq.qc.ca